

Questionnaire à nous retourner en vue de l'assemblée générale

L'association créée en 1987, association à taille humaine, ne vit que de ses propres ressources (cotisations des membres et produits de ses manifestations). Elle a dans ses statuts deux objectifs : cultuel et culturel.

Elle a réalisé la restauration de l'orgue, organisé de nombreux concerts, produit et coproduit plusieurs CD.

Depuis plusieurs années, l'association bénéficiait de la part de la municipalité d'une subvention de fonctionnement, ce qui lui a permis de prévoir des travaux pour 2010. Il s'avère que cette année, la municipalité, compte tenu de ses difficultés financières et de notre bonne gestion, envisage de faire un « break » (en français : cassure) en supprimant cette subvention.

Le questionnaire suivant permettra aux membres du conseil d'administration d'orienter ses choix pour l'avenir.

1. Compte tenu de la suppression de la subvention de fonctionnement, que pensez-vous de l'engagement des travaux de finition sur l'orgue (banc réglable en hauteur, jeux d'anches)
☐ d'accord ☐ pas d'accord ☐ sans opinion
2. La commune nous a jusqu'à présent accordé son aide logistique. En contrepartie, l'association et la paroisse ont largement favorisé l'organisation de manifestations, à la demande de la municipalité ou du Vivat (concerts de chorales, concerts du Vivat...) Pensez-vous que cet accord tacite doit être remis en question en imposant un dédommagement pour les frais de chauffage, d'électricité, de salle, de réception ?
☐ oui ☐ non ☐ sans opinion
3. L'association a un but cultuel. A ce jour, plusieurs des différents organistes ne cotisent pas et profitent de l'instrument. Approuvez-vous ce mode de fonctionnement ?
☐ oui ☐ non ☐ sans opinion
4. L'association a jusqu'à ce jour participé aux différentes manifestations municipales (fête de la musique, journées du patrimoine...) A votre avis faut-il continuer à y participer sans subvention de fonctionnement ?
☐ oui ☐ non ☐ sans opinion
5. L'association s'est toujours efforcée de pratiquer des tarifs très réduits (voire gratuits) pour ses manifestations. Faut-il augmenter le prix des entrées pour s'aligner aux « associations » fortement subventionnées ?
☐ oui ☐ non ☐ sans opinion

6. Dans le passé, un concert trompette et orgue avait été organisé par l'Office Municipal de la Culture (aujourd'hui Vivat) dans une église du centre ville. Cette manifestation avait nécessité la location d'un orgue puisque celui de l'église en question ne convenait pas alors que celui de Saint-Joseph était disponible. Qu'en pensez-vous ?
☐ normal ☐ aberrant ☐ sans opinion
7. Le président de l'association est également trésorier du Vivat (association culturelle qui ne peut exister que par les subventions). En tant que représentant du collège des associations, que pensez-vous de sa légitimité à partir du moment où la subvention de l'association des Amis des Orgues est supprimée ?
 Il devrait :
☐ rester et observer ☐ démissionner
☐ autre (à préciser).....
8. L'association envisage également différentes actions permettant de réagir aux remarques faites par l'adjoint à la culture lors d'un entretien. En particulier :
☐ un concert au Vivat entièrement financé par l'AAOA lui permettant de récolter quelques fonds
☐ un concert de soutien pour l'AAOA dans l'Armentiérais mais hors Armentières (Nieppe, Erquinghem, Houplines, La Chapelle d'Armentières)
☐ un concert de soutien aux finances de la commune !...

Nous vous remercions d'avoir pris quelques minutes pour répondre à ce questionnaire qui nous sera d'une grande utilité pour la poursuite de nos actions. N'hésitez pas également à nous faire part de vos remarques.

Merci de renvoyer de questionnaire au siège social :

Association Les Amis des Orgues Armentiérais
 31 Avenue Marc-Sangnier
 59280 Armentières.

FACULTATIF

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE

Remarques éventuelles, suggestions...

.....

.....

.....